



**Conseil Communautaire**  
**28 janvier 2020**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 71  
Date de la convocation : 10 janvier 2020  
Date de publication : 05 février 2020

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 01/20

#### **Objet**

Entrée au capital d'AKTYA

#### **Secrétaire de séance**

Olivier MEUGIN

#### **Rapporteur :**

Claire BOURGEOIS-  
REPUBLIQUE

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, M. Berthaud, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
C. Demortier à J.B Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jobez à J. Péchinot, M. Boué à J.M Daubigney.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
J.L Bouchard, G. Soldavini, B. Negrello, D. Michaud, J.C Lab, E. Schlegel, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, V. Chevriat, G. Coutrot, J. Drouhain, R. Curly.

La Société d'Economie Mixte (SEM) EXPANSION 39 a été créée en 2006 à l'initiative du Conseil Départemental du Jura, avec pour vocation d'accompagner les entreprises jurassiennes dans leurs projets de développement en leur proposant une offre locative de bâtiments d'activités. Dans ce cadre, EXPANSION 39 est habilitée à acquérir, construire, réhabiliter et louer tout bâtiment dédié à différents types d'activités.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les entreprises du territoire ont ainsi pu faire appel à cette société patrimoniale à plusieurs reprises pour la construction de bâtiments. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a, dans ce cadre, apporté sa garantie d'emprunt à EXPANSION 39 sur plusieurs projets de réhabilitation/construction, tels que ceux des entreprises C&K Components, EURL COSMETYK (zone des Grandes Epenottes) ou YNSECT.

Le capital de cette Société d'Economie Mixte (SEM) était détenu à plus de 50% par le Conseil Départemental qui, depuis la loi NOTRe, n'a plus la compétence Développement Economique et qui, de ce fait, a décidé de céder ses parts aux EPCI et à la Région.

Néanmoins, la seule cession de parts ne permet pas à cette SEM de pouvoir envisager de nouveaux projets sans augmentation de son capital et sans solliciter les EPCI.

Il existe par ailleurs une autre SEM patrimoniale en Franche-Comté, dénommée AKTYA, au capital de 17 596 326 €, réparti de la manière suivante :

- La Métropole de Besançon : 40,60 %
- La Ville de Besançon : 16,43 %
- La Région Bourgogne-Franche-Comté : 6,87 %
- La Caisse des dépôts et Consignations : 22,48 %
- La Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté : 7,55 %
- Le Crédit Agricole Franche-Comté : 6,06 %

Dans sa séance du 14 mars 2019, AKTYA a souhaité élargir sa réflexion à tout ou partie des villes du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (Besançon, Dole, Lons-le-Saunier, Vesoul, Pontarlier et Morteau) en vue d'une entrée au capital, voire d'un rapprochement avec EXPANSION 39.

Deux scénarii ont ainsi été proposés aux EPCI et villes concernés :

Scénario 1 : Rachat par AKTYA de tout ou partie des parts que le Conseil Départemental du Jura détient dans EXPANSION 39, fusion d'AKTYA avec EXPANSION 39 et augmentation du capital d'environ 9,8 M€ pour permettre l'intervention d'AKTYA sur le périmètre du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, voire élargi à d'autres EPCI comme Baume-les-Dames et/ou Ornans

Scénario 2 : A défaut d'une fusion avec EXPANSION 39, augmentation du capital d'environ 7,2 M€ pour répondre aux besoins sur le périmètre historique d'intervention d'AKTYA avec une ouverture sur le territoire des villes et EPCI du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, voire élargi à d'autres EPCI comme Baume-les-Dames et/ou Ornans

Principes de versement : échelonnement sur 3 ans (2020, 2021, 2022)

Après examen de la situation, il est proposé de valider la proposition de fusion/absorption d'EXPANSION 39 par AKTYA ainsi que l'augmentation du capital, afin de pouvoir engager de nouveaux projets sur les territoires.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette augmentation de capital représenterait un apport de 450 000 € à répartir sur les exercices 2020, 2021 et 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la proposition d'AKTYA qui consiste en une fusion / absorption d'EXPANSION 39 avec AKTYA, après acquisition des parts du Conseil Départemental du Jura par AKTYA,
- **DECIDE** de souscrire à l'augmentation de capital d'AKTYA à hauteur de 450 000 €,
- **DIT** que cette souscription sera répartie sur 3 exercices (2020, 2021 et 2022),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait à Dole,  
Le 28 janvier 2020  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- AKTYA

